



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Lutry
séance du 9 décembre 2023
Présidence de M. Guy Wolfensberger

Préavis n° 1317/2023 Budget 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- vu le préavis municipal N° 1317 / 2023
- ouï le rapport de la Commission des finances

décide

D'approuver tels que présentés :

1. Le budget 2024 de la Bourse communale

		<u>charges</u>		<u>produits</u>
Revenus de fonctionnement			Fr.	84 612 000,-
Prélèvements à des comptes de réserves			Fr.	3 210 000,-
Charges de fonctionnement	Fr.	85 082 000,-		
Attributions à des comptes d'amortissements	Fr.	5 352 000,-		
Attributions à des comptes de réserves	Fr.	418 000,-		
Imputations internes	Fr.	123 000,-	Fr.	123 000,-
Résultat - déficit BC			Fr.	3 030 000,-
Sommes égales	Fr.	90 975 000,-	Fr.	90 975 000,-

2. Le budget 2024 des Services Industriels

<i>Revenus de fonctionnement</i>		<u>charges</u>		<u>produits</u>
----------------------------------	--	----------------	--	-----------------

-	Service des eaux		Fr.	3 270 000,-	
-	Service de l'électricité		Fr.	13 769 000,-	
-	Service du gaz		Fr.	1 496 000,-	
Charges de fonctionnement					
-	Service des eaux	Fr.	2 928 000,-		
-	Service de l'électricité	Fr.	15 468 000,-		
-	Service du gaz	Fr.	1 426 000,-		
Total fonctionnement		Fr.	19 822 000,-	Fr.	18 535 000,-
Attribution et prélèvement à des comptes					
-	d'amortissements	Fr.	457 000,-		
-	de réserves	Fr.	209 000,-	Fr.	2 480 000,-
Total des charges et revenus		Fr.	20 488 000,-	Fr.	21 015 000,-
Imputations internes					
Administration des S.I.		Fr.	3 799 000,-	Fr.	3 799 000,-
Résultat bénéfice des SI		Fr.	527 000,-		
Sommes égales		Fr.	24 814 000,-	Fr.	24 814 000,-

3. Récapitulatif budget 2024 de la Commune de Lutry		
Déficit Bourse communale	(-)	Fr. 3 030 000,-
Bénéfice Services industriels	(+)	Fr. 527 000,-
Déficit Commune de Lutry	(-)	Fr. 2 503 000,-

4. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires 2024 (ORD 2024) :

de la Bourse communale de Fr. 1 103 000-

(au lieu de Fr. 1253 000.-)

5. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2024) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'épuration des eaux	Fr.	800 000,-
du Service des eaux	Fr.	980 000,-
du Service de l'électricité	Fr.	1 365 000,-
de l'éclairage public	Fr.	276 000,-
du Service du gaz	Fr.	150 000,-

Ainsi délibéré en séance du 9 décembre 2023.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire



Guy Wolfensberger

Danahé Palmon